
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 août 2012 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 1330

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 1331

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 1332

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 1333

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Dubord et Rainville (CE09 1237), pour la fourniture des produits d'épicerie et de confiserie, soit du 30 juillet au 30 novembre 2012, majorant ainsi le montant total du contrat de 287 553,68 \$ à 347 553,68 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1121400002

CE12 1334

Vu le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats (dossier 1123624023);

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5017-EC-117-08.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1123334019

CE12 1335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12176 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes

Participants

Technologie de dégivrage Cargill,
une division de Cargill Limitée

Société de transport de Montréal, Ahuntsic–Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Ville de Montréal-Est, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite Patrie, Ville-Marie

Sifto Canada Corp.

Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Beaconsfield, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Lachine, LaSalle, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Mont-Royal, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Plateau Mont-Royal, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, Village de Senneville, Villeray–St-Michel–Parc-Extension, Ville de Westmount

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, de la Société de transport de Montréal et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1125331007

CE12 1336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeurs;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Équipements Plannord Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12199;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1123447001

CE12 1337

Vu le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats (dossier 1123624028);

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 6334.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1121246010

CE12 1338

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 313 298,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier de feux de circulation sur douze (12) intersections dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction N. R.C. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 113 309,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 219702;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1126013021

CE12 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 329 798,08 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, d'une clôture de sécurité (garde-corps), de bases, de conduits souterrains, la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là ou requis, dans le boulevard Côte-Vertu, de la rue Beaulac à la rue Bourgoin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 507 798,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228501;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1126013027

CE12 1340

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 206 560,71 \$, taxes incluses, pour la démolition et la reconstruction de la passerelle du Bois-Brûlé au parc-nature du Bois-de-Liesse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions P.R.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 560,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6346;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1124956004

CE12 1341

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 390 841,02 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, dans la place du Commerce, dans l'arrondissement de Verdun et la rue Saint-Jacques. dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 361 976,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255901;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1126013025

CE12 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 945 449,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la 8^e Avenue, entre les rues Deville et Denis-Papin et dans la 9^e Avenue, entre la rue Denis-Papin et l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 562 199,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215101;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1120266046

CE12 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 430 535,33 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard Saint-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 176 335,33\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252301;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1120266049

CE12 1344

Vu la résolution CA12 28 0235 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 6 août 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 746 086,24 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les rues Blouin, Lefebvre, Patenaude et du chemin Dutour (secteur des Avenues - Phase 1), dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 376 586,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252307;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1124822006

CE12 1345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 16 420 479,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Docteur Penfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 352 480,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10051;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1125921002

CE12 1346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de prolongation de 12 mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo, CD-Roms, DVD-Roms, CD-Audio, DVD Films documentaires et de fiction;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard de chacun des groupes d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12045 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction associée - Bibliothèques - Division des activités regroupées - Secteur des acquisitions, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1125983002

CE12 1347

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 440 240,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont Jolicoeur situé au-dessus du canal de l'Aqueduc, dans l'arrondissement de Verdun à l'est et dans l'arrondissement du Sud-Ouest à l'ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 088 782,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1120541008

CE12 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 166 248,10 \$ taxes incluses, pour la modification de la structure de chaussée et les travaux additionnels dans le cadre du contrat accordé à Louisbourg SBC, s.e.c. (CM12 0530), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 124 572,31 \$ à 1 290 820,41 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1120266045

CE12 1349

Vu l'écart significatif entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire recommandé ;

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 10050.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1123759002

CE12 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 139 957,05 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Viau, du boulevard des Grandes-Prairies à 210 mètres au nord du boulevard des Grandes-Prairies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PRR 2012 – réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Louibourg SBC s.e.c, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 133 769,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232702;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1126013018

CE12 1351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 683 706,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de la rue Saint-Jacques et du chemin Upper-Lachine, incluant la démolition de la structure étagée, la construction de trottoirs, de bordures, de chaussée, l'installation de feux de circulation et le déplacement de l'éclairage de rue, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 556 206,86\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 210001;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1126013006

CE12 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 907 974,19 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans les voies de services de l'autoroute 13 et de l'autoroute 40, dans les limites décrites aux bordereaux de soumission, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 856 974,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264401;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1126013015

CE12 1353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 037 582,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Notre-Dame, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 917 582,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264406;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1126013004

CE12 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 971 967,82 \$, taxes incluses, pour le planage de la chaussée d'asphalte, la reconstruction partielle à la grave-bitume et la pose de revêtement bitumineux, là ou requis, dans la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Lachine et dans la place de commerce, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 392,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255902;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1126013024

CE12 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 353 965,41 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans les boulevards de l'Acadie, Gouin et Crémazie Est, dans les limites décrites aux bordereaux de soumission, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 276 965,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264404 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1126013007

CE12 1356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 748 711,70 \$, taxes incluses, pour le planage de la chaussée d'asphalte et le revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard Édouard-Montpetit et la reconstruction de la chaussée flexible, là où requis, dans l'avenue McEachran, dans les limites décrites au bordereau de soumission - (PRR 2012- Collectrices), dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 696 711,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256302;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1126013009

CE12 1357

Vu l'écart significatif entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire recommandé ;

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 264403.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1126013019

CE12 1358

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 296 270,18 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de la Rousselière, côté Ouest, de la rue Victoria à la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. - (PRR 2012- réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 264 770,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264407;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1126013003

CE12 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 423 616 \$, taxes incluses, pour le planage et la pose de revêtement bitumineux, là où requis, dans l'avenue Atwater et la rue Notre-Dame Ouest dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 352 158,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264402;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1126013023

CE12 1360

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 468 832,40 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, direction sud, de l'avenue Ridgewood au chemin Remembrance, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 411 832,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264405;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1126013002

CE12 1361

Vu le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la commission afin qu'elle se prononce formellement sur le processus d'appel d'offres en regard de l'octroi du contrat à la firme SNC-Lavalin inc.;
- 2- de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12146 en ce qui a trait à l'octroi du contrat à la firme CIMA+.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1124095004

CE12 1362

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel SDL International (Canada) Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la traduction de textes (du français à l'anglais) de divers activités et événements de l'Espace pour la vie (Muséums nature de Montréal), pour une somme maximale de 159 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12047 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1121673001

CE12 1363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2012-01, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'alimentation et de sortie, pour une somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12099 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Genivar inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2012-02, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'alimentation et de sortie, pour une somme maximale de 4 510 149,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12099 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1125925002

CE12 1364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier le protocole d'entente approuvé par le conseil d'agglomération (CG12 0018 du 26 janvier 2012) et conclu le 21 février 2012 entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal, octroyant une somme de 0,5 M\$ pour l'année 2011-2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente modifiant le protocole conclu le 21 février 2012 entre le MAMROT et la Ville de Montréal et établissant les conditions de versement d'un montant additionnel de 1,65 M\$ en vue de soutenir des démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour les exercices financiers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;
- 3- d'autoriser la réception de cette contribution financière additionnelle de 1,65 M\$ provenant du MAMROT pour les projets issus de cette entente;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1,65 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser le directeur général à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 6- de mandater la Direction de la diversité sociale pour en assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 7- d'abroger la résolution CG12 0018 du 26 janvier 2012 approuvant le projet de protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal, octroyant à la Ville une somme de 0,5 M\$ pour l'année 2011-2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1124910004

CE12 1365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier, à compter du 30 septembre 2011, le bail intervenu entre la Ville et la Régie de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre pour la location d'un local d'une superficie d'environ 9 803,75 mètres carrés, situé au 1301, rue Sherbrooke Est, utilisé à des fins de bureau administratif moyennant une perte de loyer totale de 1 808 987,52 \$, excluant les taxes (CO98 00531);
- 2- de résilier, à compter du 30 septembre 2011, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Centre universitaire de santé McGill pour la location de deux espaces, d'une superficie totale d'environ 1 103,5 mètres carrés, situé au 1301, rue Sherbrooke Est, utilisés à des fins de bureau administratif moyennant une perte de loyer totale de 375 703,32 \$, excluant les taxes (CM11 0631);
- 3- d'imputer ces pertes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le nouveau bail par lequel la Ville loue à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} octobre 2011, des espaces situés aux sous-sol, rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étages dans l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 10 907,25 mètres carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 25 394 602,80 \$, TPS incluse, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1124069003

CE12 1366

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2013, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 454, d'une superficie d'environ 7 173,5 m², à des fins de stationnement, moyennant un loyer total de 45 642,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1124733003

CE12 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Tourisme Montréal afin d'assurer la représentation de la Ville de Montréal à La Mercè de Barcelone, du 21 au 24 septembre 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1124662003

CE12 1368

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'École des Premières Lettres, du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, à des fins d'enseignement scolaire, un immeuble situé au 5155, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour un loyer total de 63 500 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1120515001

CE12 1369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de 4^e modification à l'entente de location d'espaces de stationnement par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2012, 47 espaces de stationnement, pour les besoins du SPVM, pour un loyer total de 104 305,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1125840005

CE12 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'une septième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2012, des espaces à bureaux d'une superficie de 54 991 pieds carrés situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du SPVM, pour un loyer total de 6 058 359,44 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1125840006

CE12 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 45 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la réalisation de la Féria du vélo de Montréal 2012;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1120679009

CE12 1372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, pour une période de vingt-deux mois, à compter du 1^{er} septembre 2012, un terrain vague constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, situé au 800 rue Mill, d'une superficie d'environ de 3 065 mètres carrés, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 151 020,05 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 76 884,90 \$, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement ainsi que les incidences et contingences;

3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1125323002

CE12 1373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de renouveler pour une période de deux ans la réserve aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec situé en front de la rue Saint-Patrick et à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour acquérir le site retenu au meilleur coût possible, de gré à gré ou par voie d'expropriation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1125941003

CE12 1374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer un organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et à l'accomplissement d'autres objets précisés au projet de lettres patentes joint au sommaire décisionnel;
- 2 - de mandater le directeur principal et avocat en chef du Service des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération;
- 3 - de nommer les sept personnes suivantes à titre d'administrateurs provisoires de l'organisme à être créé:
 - M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et responsable du transport ;
 - M. Claude Carette, directeur des transports ;
 - M. Danny Boudreault, directeur, relations de travail, Service du capital humain ;
 - M. Guy de Repentigny, chef de division, Mise en valeur du territoire ;
 - M. Jocelyn Dion, chef de division, Paie institutionnelle ;
 - M. Normand Lapointe, adjoint au directeur général ;
 - M. Daniel Touchette, inspecteur au SPVM.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1123335001

CE12 1375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans les personnes suivantes :
 - M. Ben Marc Diendéré en remplacement de M. Patrick Beauduin;
 - Mme Carole David en remplacement de Mme Monique Proulx; et
 - M. Nassib el Hussein en remplacement de Mme Lucie Boissinot;
 - M. Charles Lapointe en remplacement de M. Jacques Vézina et de le désigner vice-président;
- 2 - de reconduire, pour un deuxième terme de trois ans à compter de la date d'échéance de leur premier mandat Mmes Liza Frulla et Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1124320005

CE12 1376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 894 456,26 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau et de moniteurs auprès de CPU Design inc. et de micro-ordinateurs portatifs et de réplicateurs de ports auprès de Compugen inc. dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville de Montréal et ces firmes (CG10 0363);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 289 652,16 \$, en provenance du projet SÉRAM vers le projet « Désuétude de PCs » afin d'acquérir des ressources internes pour finaliser l'installation des micro-ordinateurs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1122357001

CE12 1377

Vu la résolution CA12 170227 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 26 juin 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une somme de 172 932,85 \$, faisant suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1125949001

CE12 1378

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 410 000 \$ en provenance du budget d'investissement du Service des finances – Programme d'amélioration de l'appareil municipal - vers le PTI 2012 du Service de police de la Ville de Montréal – Programme de remplacement de véhicules - afin de procéder au remplacement d'une quinzaine de véhicules d'urgence identifiés devant être mis au rancart pour cause de désuétude, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1124472007

CE12 1379

Vu la résolution CA12 08 0571 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 août 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition de l'annexe et du garage situés sur le site du monument historique cité Maison Robert-Bélanger, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1124430001

CE12 1380

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification au contrat de novation du 25 avril 2012 (CM12 0302) en vertu duquel, la Ville de Montréal et la Caisse d'économie solidaire Desjardins ont convenu d'amender le contrat de novation du 25 avril 2012 afin de réduire les taux d'intérêt applicables à chacune des tranches du Prêt A, comme plus amplement prévu au projet de convention de modification;
- 2- de prier les ministères impliqués d'approuver les nouvelles conditions du Prêt A, conformément au projet de convention de modification au contrat de novation du 25 avril 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1125259001

CE12 1381

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une somme de 160 000 \$, en capital, dans le cadre du recours intenté par Sécurité nationale compagnie d'assurance contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Martin St-Jean le chèque suivant :
 - à l'ordre de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon en fidéicommiss, au montant de 160 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1123302002

CE12 1382

Il est

RÉSOLU :

prendre acte des états financiers vérifiés de la Société de vélo en libre-service pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1121274003

CE12 1383

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG09 023) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1123890004

CE12 1384

Vu la résolution CA12 28 0094 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 5 mars 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1111984010

CE12 1385

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1124223004

CE12 1386

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la création de 2 postes permanents de professionnels niveau 2 à la Direction générale (Direction du Greffe);
- 2- d'autoriser, pour l'exercice financier 2012, un virement budgétaire de 98 596 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, afin de financer la rémunération liée aux 2 postes permanents créés;
- 3- d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, le transfert à la Direction du greffe de l'activité "Chantier sur la démocratie" ainsi que les dépenses réelles, les engagements et le budget annuel de 130 000 \$ dédié au chantier, actuellement au Service des affaires institutionnelles;
- 4- d'autoriser l'ajustement récurrent de la base budgétaire 2013 de la Direction du greffe pour un montant de 379 700 \$, pour lui permettre de réaliser les activités liées au chantier, dont une somme de 130 000 \$ proviendra d'un transfert budgétaire du Service des affaires institutionnelles (ajustement à la baisse de sa base budgétaire), dans le cadre de la confection du budget 2013 de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1120132002

CE12 1387

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité–Ministère du Revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF), et de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 16 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;
2. d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013;
3. d'autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de 2 303 531 \$ de revenus et de dépenses afin de permettre la reconduction du projet UPC-MRQ, volet ACCEF, pour l'année 2012 et d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2013 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales, et ce, pour la durée du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1125841001

CE12 1388

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'édifice RCA situé au 1001 rue Lenoir dans le quartier Saint-Henri (arrondissement Le Sud-Ouest), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1123751009

CE12 1389

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour la période du 30 juillet au 3 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1125057003

CE12 1390

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le cadre du mandat SMCE123334019 - Accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle Fortin, pour une somme maximale de 14 634 526,30 \$, taxes incluses - Dépense totale de 15 834 526,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5017-EC-117-08 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1123624023

CE12 1391

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125331007 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 454 063,33 \$) des ententes cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public 12-12176 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1123624032

CE12 1392

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE123447001 - Conclure avec la firme Équipements Plannord Itée une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans pour la fourniture, sur demande, de tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur - Appel d'offres public 12-12199 - 1 soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1123624033

CE12 1393

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE121246010 - Accorder un contrat à Terramex Aménagement Urbain inc, pour le réaménagement de la place du Canada - Dépense totale de 12 872 437,78\$, taxes incluses - Appel d'offres public 6334 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1123624028

CE12 1394

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120266046 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la 8e Avenue, entre les rues Deville et Denis-Papin, et dans la 9e Avenue, entre la rue Denis-Papin et l'Avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Dépense totale de 3 945 449,14 \$, taxes incluses (contrat: 3 562 199,14 \$ + incidences: 383 250,00 \$) - Appel d'offres public 215101 – 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1123624036

CE12 1395

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120266049 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard St-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. - Dépense totale de 2 430 535,33 \$, taxes incluses (contrat: 2 176 335,33 \$ + incidences: 254 200,00\$) - Appel d'offres public 252301, 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1123624031

CE12 1396

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822006 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les rues Blouin, Lefebvre, Patenaude et chemin Dutour (secteur des Avenues - Phase 1), dans l'arrondissement de L'Île Bizard—Sainte-Geneviève. Dépense totale de 3 746 086,24 \$, taxes incluses (contrat: 3 376 586,24 \$ + incidences: 369 500 \$) - Appel d'offres public 252307 - 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.010 1123624035

CE12 1397

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125921002 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction des conduites principales d'aqueduc et des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des avenues Des Pins et Dr. Penfield - Dépense totale de 16 420 479,03 \$ taxes incluses (contrat: 13 349 982,95 \$ + contingences: 2 002 497,44 \$ + incidences: 1 067 998,64 \$) - Appel d'offres public 10051 - 3 soumissions.

Adopté à l'unanimité.

60.011 1123624029

CE12 1398

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125983002 - Conclure avec le Groupe Archambault inc. une entente cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction - Appel d'offres public 12-12045 - 1 soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

60.012 1123624034

CE12 1399

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le cadre du mandat SMCE125925002 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc. pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, pour la somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses et un contrat de services professionnels à Genivar inc. pour la rétention de services d'ingénierie relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, pour la somme maximale de 4 510 149,48 \$ - Appel d'offres public 12-12099 - 5 soumissionnaires pour les deux contrats / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.014 1123624026

Levée de la séance à 12 h 23

70.001

Les résolutions CE12 1330 à CE12 1399 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville